

Le vingt-trois décembre deux mil vingt-trois à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de L'ISLE D'ESPAGNAC, régulièrement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ISSARD, Maire.

**PRÉSENTS** : Mmes DONADIEU - EL BASRI - FOUCAUD - GAUTHERIE - LAMAURE - OLIVIER - PROUX - RAFIK - RIGONDEAUD - MM. BOISARD - BURLIER - GERGAUD - GUIBRETEAU - ISSARD - LAFFENÊTRE - MAZÈRE - PÈBRE - ZIAT

**ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

Mme REGRENIL à Mme RAFIK  
Mme EL HARMOUCHI à M. PÈBRE  
M. MATHA à M. ISSARD  
M. BANIZETTE à Mme OLIVIER  
M. FONTAINE à Mme RIGONDEAUD

|                       |            |
|-----------------------|------------|
| Membres en exercice : | 29         |
| Présents :            | 18         |
| Votants :             | 23         |
| Date de convocation : | 17/01/2023 |

**ABSENT EXCUSÉ** : M. DEVAUTOUR

**ABSENTS** : Mmes SÉDANO-GRELLETY - DUMAS - DANÈDE - MM. TIFALLA - DUMORTIER

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : M. BURLIER

**DÉLIBÉRATION 2023-01-03 - TARIF DE LOCATION SALLE « L'ISLE Ô SPORTS »**

Monsieur le Maire informe les élus que, suite à l'organisation des élections législatives les 22 et 29 janvier 2023 à la salle Georges Brassens, la collectivité s'est vue dans l'obligation de déplacer la location prévue le week-end du 27 - 28 et 29 janvier 2023 à la salle de L'Isle Ô Sports.

Il y a donc lieu de délibérer à titre exceptionnel sur le tarif de location de la salle communale tel que décrit ci-après :

| L'Isle Ô Sports (caution 400 €) |              | du vendredi 18H au lundi 8 h |
|---------------------------------|--------------|------------------------------|
| PARTICULIERS                    | Sans cuisine | 300.00 €                     |

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- **D'ACCEPTER** le tarif de location de la salle de L'Isle Ô Sports tel que présenté ci-dessus.

La commission Environnement, Participation des Habitants et Vie associative a émis un avis favorable lors de sa séance du 5 janvier 2023.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTÉ** le tarif de location de la salle de L'Isle Ô Sports tel que présenté ci-dessus.

En application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département. En application des dispositions de l'article R 421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits et les membres présents ont signé au registre

Pour extrait conforme,

Fait et publié à L'ISLE D'ESPAGNAC, le 24 janvier 2023

Monsieur le Maire

AR Prefecture

016-211601661-20230123-2023\_01\_03-DE  
Reçu le 07/02/2023

